

L'AFEC (Association Française d'Etude de la Concurrence), regroupant des spécialistes du droit de la concurrence de toutes professions, a entendu prendre part aux débats suscités, dans le domaine de la concurrence, par l'économie numérique et ses acteurs. Le groupe de travail constitué à cet effet a élaboré un premier rapport sur le **traitement de l'économie numérique par le droit de la concurrence**, tant à l'heure actuelle que de façon plus prospective, ceci afin de pouvoir contribuer à la réflexion initiée, au sein de l'Union européenne comme en France, sur le point de savoir quelles évolutions des règles de droit et de leur mise en œuvre peuvent sembler opportunes. Ainsi, au-delà de l'état des lieux, plusieurs recommandations sont formulées pour améliorer l'exercice de la concurrence.

Pour ce faire, deux axes principaux ont été retenus : ils concernent, pour l'un **l'incidence du numérique dans l'organisation des réseaux de distribution et dans les questions de géoblocages territoriaux**, pour l'autre, **l'intermédiation des plateformes**. L'importance de leur rôle, les analyses économiques spécifiques qu'elles induisent et l'apparition de l'économie solidaire sont apparus comme autant de facteurs dont il convient de prendre la mesure pour tenter de proposer des pistes d'évolution.

Ce premier rapport est disponible sur le site Internet de l'AFEC :

<http://www.afec.asso.fr/rapports-des-groupes-de-travail/travaux-de-l-annee-2015/>

Les personnes souhaitant faire part d'observations sur celui-ci ou participer à un prochain groupe de travail sur le sujet sont invitées à contacter : **secretariat@afec.asso.fr**



Association Française d'Etude de la Concurrence